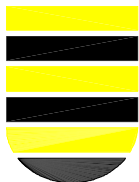

MAIRIE
DE
VILLELONGUE DELS MONTS -66740-

téléphone : 04.68.89.61.76
télécopie : 04.68.89.68.57

@ :mairie@villelongue-dels-monts.com



**COMPTE - RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JANVIER 2009**

Date convocation : 20 JANVIER 2009

Heure : 20H00

PRESENTS : Tous présents

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.
M. ORTEGA Christian est nommé secrétaire de séance.

I - COMPTE-RENDU PRECEDENTE REUNION

Pas d'observations. Adopté à l'unanimité.

**-AUTRE QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR
APRES ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL-**

Sur proposition de son Maire sont inscrites à l'ordre du jour les questions suivantes :

- RENOUELEMENT CONTRAT DE SERVICE NEMAUSIC
- DESIGNATION D'UN ADJOINT RESPONSABLE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE SUR LE TERRITOIRE

- REPRISE DE L'ORDRE DU JOUR -

II – AMENAGEMENT MAIRIE – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le Maire présente le DCE établi par l'Architecte Thierry RASPAUD - Groupe 3D - pour l'aménagement de la Mairie au rez-de-chaussée. Le coût prévisionnel du projet englobe l'opération de base et les options (salle des mariages, parking, escalier extérieur école).

Le Maire pose la question sur la pertinence de cet escalier extérieur dont la réalisation est défendue par SERVAT afin de ne pas hypothéquer dans l'avenir cette communication entre le Groupe Scolaire du primaire et l'Ecole Maternelle.

Après examen du projet, le Conseil approuve ce DCE pour l'exécution des travaux et sa réalisation pour un coût d'objectif de 331 651 € T.T.C.

➤ délibération

III – TRAVAUX DE RESTAURATION EGLISE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le maire présente le projet de restauration complète de l'église paroissiale et le récapitulatif du découpage en tranches des travaux dressé par Mme D'ARTHUIS, Architecte.

Le Maire propose de se consacrer dans l'immédiat aux demandes de subventions afin d'établir un plan de financement de cette opération (Département, Région, Pays Pyrénées-Méditerranée, Fondations...)

Accord du Conseil ➤ délibération

IV – PERSONNEL COMMUNAL – DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire, le Maire propose de fixer le taux de 100 % pour la procédure d'avancement pour tous les grades, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984.

Accord du Conseil ➤ délibération

V – PROJETS 2009

Présentation des différents projets pouvant être réalisés au cours de l'exercice 2009.

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| - Local cyclo-club | Montant : 25 633 € T.T.C. |
| - Sanitaires Bois du Romaguer | Montant: 40 664 € T.T.C. |
| - Extension Ateliers Municipaux | Montant : 89 700 € T.T.C.
estimé |

Ces projets devraient être inscrits en Budget Primitif 2009.

VI – RENOUELEMENT CONTRAT DE SERVICE NEMAUSIC

Concerne la maintenance et assistance téléphonique des logiciels Finances, Paie, Elections.

Montant : 832,24 €H.T.

Nécessité évidente de ce contrat

Accord du Conseil ➤ délibération

VII – DESIGNATION D'UN ADJOINT RESPONSABLE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE SUR LE TERRITOIRE

Cette mise en accessibilité est une obligation faite par la loi.

Cette étude se fera en collaboration avec les services de l'Etat (DDE) dans le cadre de l'ATESAT.

Est désigné : Monsieur Jacques CABANAT, Adjoint qui sera accompagné dans sa mission par Sylvie ROCH-VILA et Christian ORTEGA.

➤ délibération

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1-Aménagement de Puig Tarrous – Logements sociaux: le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2008 à l'Office 66 pour un projet de logements sociaux dans l'aménagement de Puig Tarrous où sera également implanté l'EHPAD.

2-Travaux Avinguda de les Albères: le Maire est en négociation avec le Département pour poursuivre le busage d'un des fossés de cette rue très fréquentée jusqu'au carrefour de Cabanils.

3- Cellule de crise : suite aux événements récents (tempête du 24 janvier 2009), le Maire propose de constituer une cellule de crise et d'en définir le fonctionnement (Plan Communal de Sauvegarde).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h20.

Et ont signé les membres présents

LE MAIRE,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,